

LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET

Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal décide d'**autoriser** Monsieur le Maire à recourir et à signer en cas de besoin ce type de contrat.

Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour remplacer les agents momentanément absents

Le Conseil Municipal décide d'**autoriser** Monsieur le Maire à recourir et à signer en cas de besoin ce type de contrat.

RGPD : Conventionnement CDG

Le Conseil Municipal décide d'**approuver** la désignation du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine comme délégué à la protection des données, d'**approuver** les termes de la convention d'adhésion au service du délégué à la protection des données du CDG 35 et d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Convention 2 x 2 voies Rennes-Redon

Monsieur le Maire informe que, suite à la séance du 30 mai 2018, il a rencontré M. Bertrand Merrer du Conseil Départemental. Cet échange a permis d'éclaircir le contenu de la convention. Par ailleurs, si celle-ci n'était pas signée, le pont étant situé sur terrain communal, devrait totalement être pris en charge et entretenu par la commune.

Suite à la mise en 2x2 voies de l'axe Rennes-Redon, la VC 106 a été rétablie par la construction du Pont de la Martinaie.

La convention présentée indique que le Département prendra en charge les opérations de surveillance, d'entretien, de réparation et de renouvellement de l'ouvrage et de ses accessoires directs.

La commune prendra elle en charge, l'entretien, la réparation et le renouvellement des éléments sur et en-dessous de l'ouvrage.

Le Conseil Municipal décide d'**approuver** les modalités de la convention de gestion d'un ouvrage d'art de rétablissement de la voirie communale concernant le Pont de la Martinaie.

Travaux école : validation des devis

Des travaux à l'école des Panvolettes sont prévus : portail d'entrée et carrelage d'un sanitaire.

Le Conseil Municipal décide de **valider** les devis des entreprises Cap West, Robert Hedreul et Frangeul pour les montants respectifs de 5 474.21 €, 628.30 € et 643.00 € H.T.

Participation à l'assainissement collectif

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 3 contre, décide d'**instaurer**, conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, à la charge de constructions nouvelles et existantes soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) dont le montant est fixé à 800 € par logement.

Numérotation communale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'**approuver** les modifications de numérotation ayant eu lieu précédemment et à venir chemin de Rublard et de **transmettre** ces modifications aux services compétents (La Poste, SDIS, Impôts).

Instauration d'un droit de place marchands ambulants - Rallycross

Monsieur le Maire informe qu'il a été convenu, cette année, avec l'association du Rallycross, d'autoriser la présence de marchands ambulants sur le parking Châteaubriant le vendredi 31 août 2018 de 17h à 2h du matin et le samedi 1^{er} septembre 2018 de 17h à 2h du matin, dans le cadre de l'organisation d'une manche du championnat du monde de Rallycross.

L'INFO DES LOHEACIENS

En concertation avec l'association du Rallycross, un droit de place, d'un montant de 1 000 € par emplacement est proposé pour la durée des deux jours.

Ces marchands ambulants ne devront pas vendre de boissons alcoolisées et devront rester sur place les deux jours. Ils ne pourront pas installer de table et devront répondre à un cahier des charges établi par l'association du Rallycross validé par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'**autoriser** la présence de marchands ambulants sur le domaine public dans le cadre du week-end du Rallycross, dans une limite de 3 maximum et d'**instaurer** un droit de place d'un montant de 1 000 € par emplacement pour une durée de 2 jours

GENDARMERIE - BRIGADE NUMÉRIQUE

Le groupement de Gendarmerie départementale d'Ille-et-Vilaine a inauguré le 27 février dernier une brigade numérique implantée à Rennes mais compétente pour recevoir les sollicitations de toute la France et dont la mission est de favoriser, via le numérique, le contact avec la population en répondant 7 jours/7 et 24h/24 à toutes les questions ou sollicitations NON-URGENTES sur la sécurité du quotidien ou le service de la gendarmerie.

Vous trouverez, ci-contre, une plaquette de présentation de cette unité permettant de contacter directement cette unité à partir d'un smartphone (QR code).

LUTTE PREVENTIVE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Les chenilles processionnaires du pin vivent dans le sol et y préparent leur transformation en papillon. Dès le début du mois d'août, les papillons pondent dans les pins sous lesquels ils se trouvent, ce qui implique la naissance d'une nouvelle génération de chenilles en septembre.

Même si rien de visible ne permet de suspecter actuellement leur présence, l'**observation de cocons** lors de l'hiver et du printemps précédents signifie presque systématiquement une nouvelle infestation à l'automne.

Attention : le traitement doit avoir lieu de manière préventive sur jeunes chenilles à partir des mois de septembre-octobre.

Après le 10 novembre, les traitements ne seront plus assurés car moins efficaces.

Lorsque les nids d'hiver sont les plus visibles (fin décembre-début janvier), il est déjà trop tard pour traiter.

Avant d'envisager une lutte curative, avez-vous pensé aux techniques de lutte alternatives ? **Piégeage des chenilles au moyen de dispositifs installés sur les troncs, limitation ou élimination des essences végétales sensibles, pose de nichoirs à oiseaux insectivores, préservation des abris à chauve-souris.**

Inscriptions jusqu'au 10 septembre en Mairie
Prestation payante assurée par FGON 35



BRIGADE numérique Gendarmerie

Une question ?
Besoin de contacter la gendarmerie ?
En cas d'urgence, contactez le 17 ou 112

La brigade numérique répond à toutes vos sollicitations NON-URGENTES sur la sécurité du quotidien.

Renseigner
Accueillir
Orienter

• À compétence nationale
• Disponibles 7J/7 et 24H/24

Des gendarmes :
• Joignables par tchat sur gendarmerie.interieur.gouv.fr et sur les réseaux sociaux
• Spécifiquement formés à l'accueil à distance
• Parlant plusieurs langues

La brigade numérique : un outil de transformation numérique de la gendarmerie et de l'Etat, s'inscrivant pleinement dans la police de sécurité du quotidien.

Vallons de Haute Bretagne

MUSICOLE

Envie de découvrir la musique (trompette, flûte traversière, piano, guitare, musique traditionnelle) ou de participer uniquement à une pratique collective comme la chorale à des tarifs accessibles c'est possible à Musicole !

Il reste encore des places alors ne tardez pas !

Vous pouvez vous inscrire au secrétariat : 24 rue du Commandant Charcot à Guichen.

Musicole sera présent au forum des associations de Guichen le samedi 8 septembre de 10h à 16h.

Pour tous renseignements : contactez nous au 02.99.57.36.97 ou www.vallons-de-haute-bretagne.fr

RALLYCROSS

Les 31 août, 1^{er} et 2 septembre 2018

Pour des raisons de sécurité et afin de pouvoir contribuer au bon déroulement de l'édition 2018 du Rallycross, nous vous invitons à consulter les différents arrêtés qui **seront affichés sur le tableau d'affichage face à la Mairie, sur le site internet www.loheac.fr et sur les barrières dédiées à bloquer la circulation.**

Les forces de l'ordre seront chargées de faire appliquer ces arrêtés ; la non-observation de ces derniers peut vous en coûter une amende et/ou un enlèvement de véhicule.

Conscient des désagréments que peuvent engendrer ces dispositions, nous vous remercions, par avance, de veiller à les respecter.

Passage des rafales

Nous vous informons que le samedi 1^{er} et le dimanche 2 septembre, deux rafales survoleront le circuit du rallycross pour une démonstration aérienne.

Pass habitants

Vous trouverez dans cette lettre deux «Pass habitants» à découper et à poser sur votre pare-brise de manière visible du vendredi 31 août au dimanche 2 septembre 2018. Ils vous permettront à vous, habitants de Lohéac, de circuler dans le centre bourg. Veillez à les conserver car aucun autre «pass» ne vous sera délivré.



INSEE

ENQUÊTE INSEE

Une enquête INSEE sur les conditions de travail se déroulera sur la commune entre le 1^{er} octobre 2018 et le 31 mai 2019.

Quelques ménages seront sollicités. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous réserverez à l'enquêtrice.



STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Une réunion publique sera organisée le lundi 17 septembre 2018 à 17 h 00 à la salle Gordini avec les commerçants de Lohéac. Le thème abordé sera le stationnement et plus généralement la circulation dans le bourg.

TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RÉNOVATION DE LA MAIRIE



Les travaux d'extension et de rénovation de la Mairie ont débuté au mois de juillet.

Ils se dérouleront sur deux phases.

La première verra, d'ici le mois de mars, la réhabilitation du bâtiment ex-Vallais (La maison de Louisa) et la construction de l'extension qui le reliera à la Mairie actuelle.

La rénovation de cette dernière se fera lors d'une seconde phase, en 2019.

Les services continueront de fonctionner mais des fermetures temporaires sont à prévoir.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'INFO DES LOHEACIENS

Vallons
de Haute
Bretagne
COMMUNAUTÉ



ENQUÊTE PROJET PISCINE

Le 8 novembre dernier, les élus de Vallons de Haute-Bretagne Communauté ont voté à l'unanimité la construction d'un équipement aquatique communautaire à Guichen.

Pour mener à bien cette opération d'envergure et structurante pour le territoire intercommunal, la Communauté de Communes invite ses habitants à participer à la définition du projet et à proposer leurs idées.

L'objectif de cette enquête en ligne : développer un projet cohérent, adapté au territoire intercommunal et aux attentes des différents publics.

Vous pouvez participer au questionnaire en ligne sur le site de la commune ou de VHBC.

Piscine intercommunale de Guipry-Messac : ouverture prolongée jusqu'au 19 octobre

Horaires d'ouverture :

Jusqu'au 2 septembre : du mardi au jeudi : 10h - 12h / 14h30-18h.

Du vendredi au dimanche : 10h - 12h / 14h30 - 19h.

À partir du 5 septembre et jusqu'au 19 octobre :

Ouverture au public : mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h30.
Le mercredi de 14h à 18h30.

Ouverture aux scolaires : mardi, jeudi, vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h30.

Le mercredi de 10h à 12h.

RENTÉE
SCOLAIRE
Août 2018-2019

CALENDRIER

25 : Forum des associations 10h30/12h - Salle des associations
31 : Rallycross - Parade des pilotes - Centre-bourg

Septembre

1 & 2 : Championnat du monde de Rallycross - Circuit rallycross
3 : Rentrée des classes
16 : Vide-greniers - Centre-bourg
23 & 24 : Trophée de Bretagne - Circuit karting

Octobre

6 & 7 : Auto-Brocante - Manoir de l'automobile
14 : Course Club de Lohéac - Circuit karting
21 : Trophée de Bretagne - Circuit karting



L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS & ARTISANS DE LOHEAC ORGANISE

Vente Nombreuse

21ème édition

Vide-Grenier
LOHEAC
Dimanche 16 Septembre

de 8h à 19h

NOUVEAU
Réservez votre stand en ligne!

2€ LE METRE!

Rendez-vous sur notre site internet :
BIT.LY/VIDEGRENIERLOHEAC

ANIMATIONS ENFANTS
MANÈGE, BALADES A PONEYS, PÊCHE A LA LIGNE, CHICHIS...

EXPO VEHICULES ANCIENS
ESPACE BROCANTEURS
BOUETTE & RESTAURATION

suivez-nous sur Facebook @interchloheac



FERMETURE
EXCEPTIONNELLE

À VOS AGENDAS

La Mairie et l'Agence Postale seront exceptionnellement fermées **le vendredi 2 novembre 2018**.

Nous vous remercions de votre compréhension.



LOGEMENTS À LOUER

La commune dispose de deux logements :

- 1 pavillon T3 - Square de la Berlinette Libre au 01/09/2018
- 1 appartement T3 - Square de Loumette Libre au 05/09/2018

Pour plus d'informations, renseignez-vous en Mairie au 02.99.34.10.20.